

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mercredi 24 septembre 2008 à 19 H 30 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY

Avaient donné procuration :

Mesdames et Messieurs Emilie CORNU-COULON à Maurice BREART, Norhouda RAHOUADJ à Nicolas DUMONT, Catherine DEVOLDERE à Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL à Michel BLONDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DEMARTHE

Le procès verbal de la séance du 10 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'ajout du point suivant à l'ordre du jour du Conseil municipal : "Jeunes agriculteurs Somme – Dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti",

- les modifications à apporter aux points suivants :

. "Marais Malicorne – Mise en place d'une aire d'accueil moyen séjour pour les gens du voyage – Convention – Règlement Intérieur" portant sur la date d'ouverture du terrain d'accueil, la tarification et la mise en place d'une caution par emplacement.

. "Cinéma Le Rex – Avenant n° 1 au marché 2008/28 – Société Tacc Kinoton France" portant sur le montant de l'avenant.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2001 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2008.124 - CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal établi conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.125 - SOCIETE ABELIA DECORS SAS - ORDONNANCE

- AUTORISE M. le Maire à mener les négociations nécessaires sur toute proposition ou compromis concernant l'acquisition du site Abelia Décors, en attente d'une prochaine décision du conseil municipal.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2008.126 - OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT - DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Suite au décret 2008-566 du 18 juin 2008 modifiant le statut des offices publics d'HLM par la création des Offices Publics de l'Habitat, et en fixant la composition et leur organisation,

- PROCEDE à l'élection à main levée des six membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Abbeville comme suit : M. Hervé GOURLAIN, Mme Norhouda RAHOUADJ, Mme Florence CHRETIEN, M. Francis HENIQUE, M. René DOBREMETS, Mme Marie Line BOURGOIS.

Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)

2008.127 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DES COMMISSAIRES

- ARRETE la liste en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.128 - EGLISE SAINT SEPULCRE : RENOVATION DE LA TOITURE ET RECONSTRUCTION DU CLOCHER - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu les conclusions du diagnostic général de la toiture de l'église Saint Sépulcre, réalisé par l'architecte en chef des Monuments Historiques, mettant en exergue la nécessité de procéder à des travaux d'urgence tels que la rénovation de la couverture et la reconstitution du campanile,

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant estimatif de l'opération : 555 795,00 € HT soit 664 730,82 € TTC

Subvention du Conseil Général de la Somme : 111 159,00 € soit 20%

Solde ville d'Abbeville : 444 636,00 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.129 - MONUMENT EN MEMOIRE DU CHEVALIER DE LA BARRE : DEPLACEMENT ET MISE EN VALEUR - DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant la nécessité de sauvegarder le monument en mémoire du Chevalier de la Barre situé en limite de la berge de la Somme,

- APPROUVE le plan de travaux suivant :

. démontage et nettoyage du monument,

. restructuration de la berge,

. création de fondations durables et implantation du monument au départ du chemin de halage,

. mise en valeur du monument : parvis pavé, éclairage, plantations...

- APPROUVE le plan de financement suivant :

. Montant estimatif de l'opération : 63 888,00 € HT soit 76 410,05 € TTC

. Subvention du Conseil Général de la Somme : 19 166,40 € soit 30 %

. Participation de l'association : 3 000,00 € soit 4,7%

. Solde ville d'Abbeville : 41 721,60 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.130 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT 2007 - LES FILS DE MADAME GERAUD

- PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société Les Fils de Madame Géraud relatif à l'exécution de la délégation de services publics de gestion du marché couvert et du marché de plein vent pour l'exercice 2007.

**2008.131 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT 2007 - SOCIETE
ECRANPIC**

- PREND ACTE de la non transmission de rapport au titre de l'année 2007 pour la gestion du cinéma par la société ECRANPIC ou par toute personne autorisée à intervenir en ses lieu et place.

2008.132 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT 2007 - SOCIETE DEMOUSELLE

- PREND ACTE du rapport établi par la société Demouselle relatif à l'exécution de la délégation de services publics de fourniture de l'énergie, gestion, maintenance, renouvellement et reconstruction des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse, de décoration lumineuse et d'éclairage sportif de la Ville d'Abbeville, pour l'exercice 2007.

2008.133 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT 2007 - SOCIETE CINEPIC

- PREND ACTE de la transmission du rapport au titre de l'année 2007 pour la gestion du cinéma par la société CINEPIC, délégataire de la gestion du cinéma.

Le conseil prend acte

2008.134 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT 2007 - POMPES FUNEBRES HANNEDOUCHE

- PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société Pompes Funèbres Hannedouche relatif à l'exécution de la délégation de services publics du crématorium pour l'exercice 2007.

Le conseil prend acte

2008.135 - CINEMA LE REX - EXPLOITATION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- AUTORISE la délégation par voie d'affermage de la gestion et l'exploitation du cinéma Le Rex à la société CINEPIC et VALIDE le contrat de délégation présenté, ainsi que le règlement intérieur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.136 - JEUNES AGRICULTEURS SOMME - DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI

- DECIDE d'adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour la structure "Les Jeunes Agriculteurs Somme" à compter de 2009 pour une période de 3 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.137 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2008 (3)

- APPROUVE les remboursements de sinistres de diverses compagnies d'assurance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.138 - EAL HANDBALL - CONTRACTUALISATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

- DECIDE d'attribuer une subvention annuelle sur une durée de 5 ans à l'EAL Handball, pour un montant de 109 265 €, dont 35 000 € pour l'accession en deuxième division (à confirmer chaque année), la première année d'attribution étant l'exercice 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.139 - TAXE D'HABITATION - ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

- DECIDE, conformément à l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 2. - (Abstentions : Jean-Jacques LEULLIER, Geneviève NANY)

2008.140 - TAXE FORFAITAIRE ANNUELLE SUR LES PYLONES

- DECIDE d'instaurer la taxe forfaitaire annuelle sur les pylônes, conformément aux dispositions de l'article 1519 A du Code Général des Impôts.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.141 - TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

- DECIDE d'instituer la taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles à compter du 1^{er} décembre 2008, soit conformément à la loi, à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle cette délibération est intervenue.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.142 - CENTRE DE LOISIRS - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION

- DECIDE de rembourser à Mme Scottez la somme de 60 € correspondant aux frais d'inscription et de participation aux centres de loisirs auxquels son fils n'a pu participer en raison de circonstances familiales.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.143 - MARAIS MALICORNE - MISE EN PLACE D'UNE AIRE D'ACCUEIL MOYEN SEJOUR POUR LES GENS DU VOYAGE - CONVENTION - REGLEMENT INTERIEUR

Vu la délibération n° 2003/001 du Conseil municipal du 27 janvier 2003 approuvant le projet d'aménagement d'une aire de moyen séjour des gens du voyage, d'une capacité de 20 emplacements pouvant accueillir 40 caravanes, chemin du Marais Malicorne,

- DETERMINE le choix d'une gestion communale.

- CREE un comité de pilotage, coprésidé par M. le Maire ou son représentant et Mme le Sous-Préfet ou son représentant, et DESIGNER les représentants du Conseil municipal : M. Jean-Marie HEMERLE et Mme Marie MICHAUT.

- AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Etat la convention relative à l'aide aux collectivités gérant des aires d'accueil, et APPROUVE le règlement intérieur.

- FIXE les tarifs suivants :

. 4 € par emplacement pour 2 caravanes,

. 2 € par emplacement pour 1 caravane.

- Une caution de 100 € par emplacement sera demandée.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention(s) : 1. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Brigitte DUVANEL)

2008.144 - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) - TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES BIENS IMMOBILIERS DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'ABBEVILLE

- DECIDE de transférer en pleine propriété au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Somme les biens immeubles affectés au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours.

En contrepartie de ce transfert en pleine propriété, le SDIS de la Somme se substitue à la Communauté de Communes de l'Abbevillois dans le remboursement des annuités du prêt contracté pour le financement de la mise à disposition des bâtiments du Centre de Secours Principal d'Abbeville, à hauteur de 100 % avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.145 - CINEMA LE REX - AVENANT N°1 AU MARCHE 2008/28 - SOCIETE TACC KINOTON FRANCE

- APPROUVE la passation d'un avenant n°1, d'un montant de 5 203,80 euros TTC, au marché de travaux n° 2008/28 conclu avec l'entreprise TACC KINOTON FRANCE ; celui-ci passant de 65 654,12 euros à 70 857,92 euros TTC.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.146 - PERSONNEL - HUISSIER DE SEANCES - CREATION DE POSTE

- DECIDE la création d'un poste de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle à temps complet, dans le cadre du recrutement d'un huissier des séances, et FIXE la rémunération selon la grille indiciaire afférente au grade indiqué et l'application du régime indemnitaire.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 2. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL) - (Abstentions : Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2008.147 - PERSONNEL - RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- DECIDE de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à raison de 12/20^{ème}, option chant, 4^{ème} échelon, IB 400, IM 463.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.148 - PERSONNEL - RECUTEMENT D'UN ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- DECIDE de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 20/20^{ème}, option violoncelle.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.149 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE de créer et supprimer des postes compte tenu de la réussite de plusieurs agents municipaux à un concours leur permettant d'accéder au grade supérieur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.150 - ETUDES SURVEILLEES - REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS

- DECIDE d'attribuer aux professeurs des écoles encadrant les études surveillées une indemnité horaire de 21,51 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.151 - RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE - REGLEMENT INTERIEUR

- ADOPTE le règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement de la restauration scolaire municipale.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.152 - CLUB DE RUGBY D'ABBEVILLE - UTILISATION DU TERRAIN DU STADE DE LA COMMUNE D'EAUCOURT - CONVENTION

- APPROUVE la convention à intervenir entre les communes d'Abbeville et d'Eaucourt dans le cadre de la mise à disposition du stade situé à Eaucourt en faveur du club de rugby d'Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.153 - CIMETIERE DE NOTRE DAME DE LA CHAPELLE - RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE ET DE SA DEPENDANCE

- APPROUVE le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché public de travaux pour la réalisation des aménagements précités.
- CHOISIT la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec l'allotissement suivant et dévolution à une entreprise isolée ou à un groupement momentané d'entreprises solidaires :

Lot n°1 : Charpente – couverture – zinguerie

Lot n° 2 : Menuiseries extérieures bois

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les marchés découlant de la procédure d'appel d'offres ainsi que tout marché résultant de la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer l'appel d'offres infructueux et de relancer sous la forme négociée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.154 - ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS SUR LES COMMUNES DE BUIGNY SAINT MACLOU ET ABBEVILLE APPARTENANT A MME DEROUSSIN-LHOTELLIER

- DECIDE l'acquisition des parcelles ZI n° 11 (11ha 68a 67ca) sur la commune de Buigny Saint Maclou et ZC n°1 (2ha 06a 47ca) sur la commune d'Abbeville, dans le cadre de la continuité du projet d'extension de la ZAC Baie de Somme au prix de 3€ le m².

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.155 - PARCELLE PRIVEE COMMUNALE AL 412 - 97 AVENUE DU RIVAGE - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

- DECIDE de classer la parcelle AL 412, sise 97 avenue du Rivage, dans le domaine public communal, cette parcelle relevant un intérêt général notoire dans le cadre de l'extension du parking de la salle du Rivage.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.156 - INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2007/115

- DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur la totalité du territoire d'Abbeville, rendant ainsi la déclaration préalable obligatoire préalablement à toute édification de clôture.
- ABROGE la délibération 2007/115 du 12 juillet 2007, prise par le Conseil municipal de la ville d'Abbeville.
- DECIDE d'informer et d'autoriser le cabinet en charge du dossier de modification du POS en PLU à travailler sur la réactualisation des règlements de clôtures.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.157 - INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR - TERRITOIRE COMMUNAL

- DECIDE d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.158 - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA SOMME (CIDFF)- DEMANDE DE SUBVENTION

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 700 € au CIDFF à l'occasion d'une sortie au centre Nausicaä.

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Geneviève NANY)

2008.159 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET CINEMA LE REX

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget cinéma Le Rex 2008 telles qu'elles sont présentées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.160 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget Primitif 2008 telles qu'elles sont présentées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Maire,
Nicolas DUMONT